

## MEDECIN DE CRECHE

---

### DEFINITION DU POSTE

Cadre(s) d'emplois : Médecin généraliste ou pédiatre

Type d'emploi : Poste permanent – Temps non complet

---

### POSITION DANS L'ORGANISATION

Direction/service : Service Petite Enfance

Sous la responsabilité hiérarchique directe : Responsable du Service Petite Enfance

---

### MISSION(S) PRINCIPALE(S)

- Veiller à ce que les conditions d'accueil permettent le développement et l'adaptation de tous les enfants dans l'établissement (ainsi que les enfants porteurs de handicap),
  - Réaliser les visites médicales d'admission en crèche,
  - S'assurer de la protection vaccinale des enfants,
  - Organiser la mise en place et le suivi d'un enfant accueilli dans le cadre d'un PAI,
  - Garantir l'hygiène, la santé et la sécurité des enfants dans les crèches,
  - En collaboration avec les Médecins de crèches de la Commune, actualiser les protocoles de soins médicaux à réaliser dans la structure,
  - Délivrer les ordonnances nécessaires à la constitution de l'armoire à pharmacie,
  - Organiser la formation annuelle aux gestes d'urgence des agents travaillant dans les EAJE,
  - Promouvoir les actions d'éducation pour la santé auprès du personnel,
  - Être en lien avec les partenaires externes et les familles pour les enfants nécessitant un accompagnement particulier,
  - Participer aux réunions de synthèse avec les partenaires (CAMSP, PMI).
- 

### ACTIVITES PRINCIPALES

Le médecin de crèche intervient à titre préventif dans les établissements d'accueil du jeune enfant. Ses missions principales consistent à :

- Organiser les visites médicales d'admission et le suivi des enfants, en présence des parents,
  - Organiser la formation aux gestes d'urgences du personnel de la crèche,
  - Participer, en équipe pluridisciplinaire, au projet d'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique.
- 

### ENVIRONNEMENT DU POSTE

Relations internes : Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant,  
Professionnels de la crèche (Psychologue, psychomotricienne, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistant d'accueil du jeune enfant, cuisinier).

Relations externes : CAMSP, Médecins hospitaliers, libéraux ou de PMI.

---

## CONDITIONS D'EXERCICE

Modalités d'organisation du travail: Temps partiel : 6h hebdomadaires ou 24h/mois à répartir sur 2 à 3 établissements d'accueil du jeune enfant

Horaires : 09h00 – 12h00 et/ou 14h00 – 17h00

---

## PROFIL

Médecin généraliste avec de solides connaissances du jeune enfant (0 – 3 ans)

Médecin pédiatre généraliste

### Savoirs

- Connaissances et compétences relatives à la petite enfance, à la physiologie et à l'anatomie, aux différentes situations de handicap,
  - Connaissance sur la protection de l'enfance, le soutien à la parentalité,
  - Capacités d'écoute et d'adaptation aux différentes situations,
  - Qualités relationnelles et aptitudes à travailler en équipe, à mener des réunions,
  - Disponible et diplomate.
- 

## RECRUTEMENT ET REMUNERATION

- Rémunération selon conditions statutaires
  - Recrutement par voie statutaire ou contractuelle
- 

## AVANTAGES \*

- Prime annuelle
- Complément Indemnitaire Annuel
- Participation employeur aux frais de transport, aux mutuelles santé et prévoyance labellisées
- Adhésion au C.N.A.S.

*\*sous conditions*

---

Envoyer CV et lettre de motivation à  
Madame la Maire, Mairie, 1 place de la Libération 92320 CHATILLON  
ou [candidature@chatillon92.fr](mailto:candidature@chatillon92.fr)